TERRE D'ÉMERAUDE Sud Jura
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES











DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

CONTACT

Sarah BROSSARD
Chargée de mission Sport,
Vie Associative et Logistique
& Secrétariat de Direction

sarah.brossard@terredemeraude.fr
06 44 96 20 77

Version octobre 2026

TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ

Suite à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) promulguée le 7.08.2015, les quatre Communautés de communes « Jura Sud – Pays des Lacs – Petite Montagne – Région d'Orgelet » ont fusionné au 1er janvier 2020.

Située au sud du département du Jura, la nouvelle Communauté de communes couvre un territoire reconnu pour sa spécificité rurale et ses atouts touristiques. Il offre une nature préservée et une diversité de paysages : lacs et montagnes, rivières et cascades, ou encore reculées, belvédères, grottes… un réseau de bourgs qui apportent de nombreux services aux habitants.

Terre d'Émeraude Communauté compte plus de 400 associations réparties sur les 92 communes qui la composent.

Les différents domaines dans lesquels elles interviennent et leur contribution à la dynamique locale en font une réelle richesse pour les communes et ses habitants.

Afin de les soutenir, les élus de Terre d'Émeraude Communauté attribuent chaque année des subventions de fonctionnement à un grand nombre d'entre elles.

Le Conseil Communautaire a délibéré en date du 26 mai 2021 en ce qui concerne les modalités de demande de subvention.

Vous trouverez tous les détails sur le site internet de la collectivité :
https://www.terredemeraude.fr/

Et plus précisément aux liens suivants :

La délibération :
https://www.terredemeraude.fr/wp-content/uploads/2021/05/d_067_2021-projets-associatifs-culturels-sportifs-et-de-loisirs-approbation-du-reglement-dintervention-en-matiere-de-subventions.pdf

L'annexe de la délibération :
https://www.terredemeraude.fr/wp-content/uploads/2021/05/d_067_2021-annexe.pdf

SERVICE
CULTURE, VIE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE

QUELQUES RAPPELS
DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION
Subventions aux projets associatifs culturels, sportifs & de loisirs

Le règlement d'attribution complet est à retrouver sur le site internet de Terre d'Émeraude Communauté

Article VI. Critères d'éligibilités des projets

Les demandes des associations seront appréciées par les commissions afférentes, selon les critères ci-dessous.

Socle de critères

Les projets présentés doivent répondre à tous ces critères incontournables pour qu'une réflexion afférente à l'attribution d'une subvention soit étudiée.

Thématique	Critère
Ancrage territorial	Tout ou partie du projet a lieu sur le territoire de Terre d'Émeraude Communauté.
	Le projet est soutenu par une ou plusieurs communes de Terre d'Émeraude Communauté (aides en numéraire ou en nature).
	Actions de communication assurées sur l'ensemble du territoire intercommunal.
Nature du projet	Le projet intègre une ou plusieurs initiatives visant à contribuer à la préservation de l'environnement (exemples : nettoyage du site après l'événement, gobelets réutilisables, toilettes sèches, etc.).
Public	Le projet favorise le lien social, l'inter-associatif, l'intergénérationnel.
Financements & moyens mis en œuvre	Le budget prévisionnel est équilibré et sincère.

Critères complémentaires

Les projets soutenus seront prioritairement ceux remplissant le maximum de critères parmi ceux présentés ci-dessous. Ne pas répondre à l'un de ces critères ne signifie pas nécessairement le rejet de la demande.

Thématique	Critère
Ancrage territorial & rayonnement	Le projet prévoit plusieurs lieux d'animation, répartis sur plusieurs communes de la collectivité.
	Le projet est facteur de retombées économiques (hôtellerie, restauration, etc.).
	Des collaborations avec des prestataires locaux sont intégrées au projet.
	Le projet intègre des partenariats avec d'autres acteurs locaux (ex : associations locales)
	Le projet contribue à la valorisation touristique du territoire.
	L'ambition ou le rayonnement pourra s'étendre, le cas échéant, au-delà du territoire de Terre d'Émeraude Communauté.
	Via le projet, des liens sont tissés ou renforcés avec des partenaires extérieurs au territoire intercommunal.
Nature du projet	Le projet présente un caractère innovant ou original.
	Le projet intègre une ou plusieurs initiatives visant à contribuer à la préservation de l'environnement.

Public	Le projet est ouvert à un large public, en tant que participant ou spectateur.
	Le projet touche un public de 1 500 personnes et plus.
	Le projet intègre des actions à destination de publics éloignés de l'activité concernée, en tant que participant ou spectateur.
	Des tarifs préférentiels en direction de publics spécifiques sont proposés (ex : scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi, etc.)
Financement & moyens mis en œuvre	Le projet est soutenu financièrement par d'autres partenaires publics ou privés.
	Le budget prévisionnel est en concordance avec le budget réalisé.
	Le porteur de projet recherche des soutiens d'autres partenaires financiers.
	Le budget prévisionnel du projet inclut des ressources propres, des ventes, des participations, etc.

Les types de projets inéligibles au présent dispositif sont les suivants :

- Manifestations à caractère strictement commercial ;
- Manifestations à caractère politique, syndical ou religieux ;
- Les projets d'ordre purement communal (exemples : fêtes des écoles, lotos, brocantes, bals, etc.).

Les projets terminés au moment du dépôt du dossier de subvention ne pourront être subventionnés.

Article VII. Procédure d'instruction

Le dépôt d'une demande de subvention devra être effectué impérativement avant la mise en œuvre du projet ciblé, dans les fenêtres temporelles fixées par la collectivité, à savoir : **entre le 15 octobre de l'année N-1 et le 10 janvier de l'année N**.

Le dépôt d'une demande de subvention ne vaut pas accord de la collectivité.

Article IX. Pièces nécessaires à la constitution du dossier

Le dépôt d'une demande de subvention nécessite la présentation d'un dossier complet (tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte), comportant les pièces suivantes :

- **Un courrier de demande de subvention**, adressé au Président de Terre d'Émeraude Communauté et signé par le Président de l'association demandeuse;
- **Dossier de demande de subvention** fourni par Terre d'Émeraude Communauté ou à télécharger sur son site Internet, incluant les présentations de l'association et du projet concerné ;
- **Copie de la publication au Journal Officiel** de la déclaration de l'association (sauf si déjà fournis dans le cadre de ce dispositif) ;
- **Copie des statuts de l'association** (sauf si déjà fournis dans le cadre de ce dispositif et inchangés) et composition actualisée des membres du Bureau ;
- **Bilan financier et bilan moral** de la structure pour l'année N-1 ;
- **Budget prévisionnel de l'association** pour l'année en cours ;
- **Budget prévisionnel du projet** pour lequel une subvention est sollicitée ;
- **Compte-rendu moral et financier** de l'édition précédente (si antériorité de l'action), sauf s'il a déjà été transmis ;
- Tout autre document concernant le projet estimé pertinent par son porteur.

Il est demandé aux associations de **fournir la liste précise des moyens matériels et humains sollicités auprès de la collectivité** dans l'encart « Moyens matériels et humains » à la page 6 du CERFA ci-après.

L'association doit souscrire au Contrat d'Engagement Républicain en cochant la case correspondante à la rubrique « 7. Attestations » du CERFA ci-après.

Le contrat d'engagement républicain, entré en vigueur au 2 janvier 2022, est un document par lequel les associations s'engagent à respecter les principes de la République. Le « contrat d'engagement républicain » n'est pas un « contrat synallagmatique » (qui comporte une obligation réciproque entre les parties). Seule l'association s'engage à le respecter, et est opposable par les autorités en cas de non-respect. La signature du contrat d'engagement républicain est rendue obligatoire dans plusieurs cas, par la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

Les engagements sont :
1) Respect des lois de la République
2) Liberté de conscience
3) Liberté des Membres de l'association
4) Égalité et non-discrimination
5) Fraternité et prévention de la violence
6) Respect de la dignité de la personne humaine
7) Respect des symboles de la République

Le dossier complet est à renvoyer :
Soit par mail à **contact@terredemeraude.fr**
Soit par courrier à **Terre d'Émeraude Communauté**
4 Chemin du Quart 39270 ORGELET

Pour toute question, vous pouvez joindre :

- **Le Secrétariat de TEC au 03 84 25 41 13**
- **Sarah BROSSARD : Chargée de mission Sport, Vie Associative, Économie et Logistique & Secrétariat de Direction**
 sarah.brossard@terredemeraude.fr
 06 44 96 20 77

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSOCIATIONS

cerfa
N°12156*06

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#04 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46623**

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
☐ en numéraire (argent) ☐ en nature	☐ première demande ☐ renouvellement (ou poursuite)	☐ fonctionnement global ☐ projets(s)/action(s)	☐ annuelle ou ponctuelle ☐ pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées https://lannuaire.service-public.fr/) :

☐ **État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)

☐ **Conseil régional**
Direction/Service

☐ **Conseil départemental**
Direction/Service

☐ **Commune ou Intercommunalité**
Direction/Service

☐ **Établissement public**

☐ **Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination :

.....

Sigle de l'association : Site web:

1.2 Numéro Siret :

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date
Volume : Folio : Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? ☐ oui ☐ non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	**attribué par**	**en date du :**

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? ☐ oui ☐ non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? ☐ oui ☐ non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? *(indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)*

.....

.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non ☐ oui ☐ Si oui, lesquelles?

.....

.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée : ☐

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : *Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.*	
Nombre de volontaires : *Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)*	
Nombre total de salariés :	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents *Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association*	

5. Budget[1] de l'association

Année ou exercice du au

Dans le cadre d'une demande pluriannuelle, dupliquer autant de fois que nécessaire si les budgets annuels sont différents.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	**70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	
Achats matières et fournitures		**73 - Concours publics**	
Autres fournitures		**74 - Subventions d'exploitation[2]**	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		**75 - Autres produits de gestion courante**	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		**76 - Produits financiers**	
67 - Charges exceptionnelles		**77 - Produits exceptionnels**	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		**78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions**	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		**79 - Transfert de charges**	
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	0	**TOTAL DES PRODUITS HORS CVN**	0
Excédent prévisionnel (bénéfice)		**Insuffisance prévisionnelle (déficit)**	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN) [3]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	**87 - Contributions volontaires en nature**	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	0	**TOTAL DONT CVN**	0

[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros.

[2] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

[3] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Projet n°

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique *6 - Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Dupliquer les pages 5 à 7, et le cas échéant 8, pour chaque projet.

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? ☐ oui

Intitulé :

Objectifs :

Description :

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) **:**

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés[4]		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

☐ oui ☐ non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) au

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

[4] Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°

6. Budget[5] du projet

Année *ou exercice du* *au*

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	**70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	
Achats matières et fournitures		**73 - Concours publics**	
Autres fournitures		**74 - Subventions d'exploitation [2]**	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		**75 - Autres produits de gestion courante**	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		**76 - Produits financiers**	
67 - Charges exceptionnelles		**77 - Produits exceptionnels**	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		**78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions**	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		**79 - Transfert de charges**	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	0	**TOTAL DES PRODUITS HORS CVN**	0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)[7]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	**87 - Contributions volontaires en nature**	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	0	**TOTAL DONT CVN**	0

La subvention sollicitée de **€, objet de la présente demande représente** **% du total des produits du projet**
dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.

[5] Ne pas indiquer les centimes d'euros.
[6] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.
[7] Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

Projet n°

DEMANDE D'EQUIPEMENTS

Date de la demande :

☐ Demande d'équipement pour une manifestation Cette fiche est à déposer 1 mois avant la manifestation	☐ Demande d'équipement à titre permanent ou de longue duréee
Date de la manifestation : Titre - nom de la manifestation :	Date de début : Date de fin :
Descriptif sommaire de la manifestation :	Qualification du besoin / projet concerné par la demande :
Nombre de personnes attendues :	Nombre de bénéficiaires :
Horaire de la manifestation : Début : h Fin : h	

Site, lieu ou équipement :	Matériel :	Quantité :
Parc, jardin :	Sonorisation, micro, pied	
Voie publique (allée, place, square, etc.) :	Vidéoprojecteur, écran	
Stade (préciser) :	Projecteurs, éclairage	
	Stand-Barnum 3x3m	
Salle, gymnase :	Stand-Barnum 3x3m avec électricité	
Equipement spécifique (piscine, bibliothèque, musée, monument, ouvrage d'art, etc.) :	Stand-Barnum 3x3m avec éclairage	
	Chaises	
	Tables, tréteaux	
Autre : urnes, isoloirs, restauration, vaisselle, comptoir, wifi, pupitre, etc. préciser) :	Bancs	
	Grilles, panneaux et supports d'exposition	
	Barrières de chantiers, de police ("Vauban")	
	Podium ou scène (préciser dimension souhaitée)	

Livraison ou installation conforme le :
Etat des lieux sortant le :
Commentaires état matériel :

SECURITE	Partie réservée à la collectivité
Présence/ronde police souhaitée : de h à h	
Gardiennage :	

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci[8].

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives[9], comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)[10]

☐ inférieur ou égal à 500 000 €

☐ supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de :

€ au titre de l'année ou exercice
€ au titre de l'année ou exercice
€ au titre de l'année ou exercice
€ au titre de l'année ou exercice

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le à

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

[8] "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

[9] Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

[10] Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Réglement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 *bis*. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.